

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1148

2 juin 2010

SOMMAIRE

Abingdon Invest S.à r.l.	55067	HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.	55100
Alma Properties S.à r.l.	55061	Immowest Lux VI Sàrl	55099
American Malls (Europe) S.A.	55071	Innova S.A.	55087
Apple Acquisition S.à r.l.	55104	Kléber Luxembourg S.à r.l.	55089
Aviapartner Europe S.A.	55072	Lagali S.A.	55083
AZ FUND Management S.A.	55101	LASC International Investment S.à r.l. ...	55100
Banco Bradesco Luxembourg S.A.	55081	Leadership Solutions Europe Sàrl	55063
BlueBay COF Loan Investments S.A.	55064	Lento	55091
Builders' Credit Reinsurance Company S.A.	55104	Louvigny Participations II S.A.	55102
Chotebor Holdings S.à r.l.	55103	Louvigny Property S.A.	55063
Clipto Holding S.A.	55060	Michelin Luxembourg SCS	55095
Colony TBB Investor (Lux) S.à r.l.	55073	NLG Acquisition Investments S.C.A.	55068
Compagnie de Banque Privée	55058	Novo S.A.	55060
Consolium S.à r.l.	55074	Oyster II Holdco S.à r.l.	55061
Convert Technology S.A.	55058	Pioneer Investments Global Portfolio	55060
Covidien International Finance S.A.	55104	Procastor S.à r.l.	55062
CSN Export S.à r.l.	55077	ProLogis European Holdings XX S.à r.l.	55062
Dubrovnik S.A.	55074	Protalux S.A.	55095
EFG Bank (Luxembourg) S.A.	55095	QUBUS Immobilier S.à r.l.	55061
ELK Services S.A.	55073	Scandinavian Company Luxembourg S.A.	55078
Euro Bioenergy Holdings S.à r.l.	55081	SECURINVEST (Luxembourg) S.à r.l. ...	55061
FCOMI - L Global Capital	55077	Selgest S.A.	55101
FCOMI - L Global Fund	55100	Springboard Acquisitions S.à r.l.	55096
Fides et Spes Spf S.A.	55063	Staff Perf. International S.à r.l.	55067
Finchley Holding S.à r.l.	55063	Sustainable Development Fund, S.C.A., SI- CAR	55062
Finchley Holding S.à r.l.	55061	Tréfileries Haute Forêt S.A.	55102
Finco S.à r.l.	55063	Unicredit (Suisse) Axion Sicav	55100
Fishgrane S.A.	55066	Vizalmopco Immo S.A.	55060
Floralie Spf S.A.	55062	WZG International S.à r.l.	55061
Gagfah S.A.	55068	Your Favorite Brands & Co S.C.S.	55082
Greenwich Consult S.A.	55082		
HBI Dietzenbach S.à r.l.	55103		
HBI Hamburg S.à r.l.	55103		
Headland Finance and Partners S.N.C. ...	55062		

Convert Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 123.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010054224/10.

(100068612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Compagnie de Banque Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.963.

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Philippe VERFAILLIE, employé de banque, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «Compagnie de Banque Privée», en abrégé CBP, une société anonyme établie et ayant son siège social à 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 117.963 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 2006, numéro 1705.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juillet 2008, numéro 1719,

en vertu d'une procuration datée du 12 mai 2010 et d'un procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue sous seing privé à Luxembourg en date du 12 mai 2010.

Le procès-verbal de cette réunion ainsi que la procuration, après avoir été paraphés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme «Compagnie de Banque Privée», en abrégé CBP, pré-désignée, s'élève actuellement à vingt-huit millions neuf cent cinquante-trois mille Euros (€ 28.953.000,-) représenté par vingt-sept mille trois cent soixante-treize (27.373) actions de catégorie A et mille cinq cent quatre-vingt (1.580) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts il est stipulé que:

«Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, le conseil d'administration sera et est par la présente autorisé à émettre huit mille cent quarante (8.140) actions de catégorie A et / ou B, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, dans le cadre des plans d'options sur actions et de garantir un droit de souscription sur ces actions. La durée ou l'étendue de cette autorisation pourra être prolongée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions attachées à la souscription de nouvelles actions le moment donné et notamment les émettre par conversion du compte prime d'émission. Le conseil d'administration pourra également émettre ces actions sans que les actionnaires n'aient un droit de souscription préférentiel. Le conseil d'administration pourra déléguer à un quelconque directeur dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de percevoir les paiements pour des actions représentant en tout ou en partie une telle augmentation de capital.»

III.- Que le conseil d'administration agissant en vertu du procès-verbal de la dite réunion précité en date du 12 mai 2010 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé une première tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 5.640.000,-) en vue de porter le capital de VINGT-HUIT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (€ 28.953.000,-) à TRENTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE EUROS (€ 34.593.000,-) par la création et l'émission de NEUF CENTS (900) actions nouvelles de classe A et QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE (4.740) actions nouvelles de classe B, chacune d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-),

par prélèvement dudit montant de la prime d'émission soit CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 5.640.000,-).

Monsieur Philippe VERFAILLIE, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme « Compagnie de Banque Privée », en abrégé CBP tel qu'indiqué ci-dessus déclare avoir reçu les souscriptions aux noms des actionnaires existants.

Toutes les actions nouvellement souscrites ont une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune et jouissent des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et sont libérées intégralement par prélèvement dudit montant de la prime d'émission soit CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 5.640.000,-).

Ces apports font l'objet d'un rapport établi en date du 5 mai 2010 par le Réviseur d'Entreprises "KPMG Audit S.à r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Lequel rapport ainsi que les comptes annuels, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeureront annexés aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Que suite à la réalisation de cette tranche d'augmentation de capital autorisé par le conseil d'administration en sa dite réunion, les premier et troisième alinéas de l'article cinq des statuts sont modifiés en conséquence et auront désormais la teneur suivante:

Version française:

" **Art. 5. Premier alinéa.** La société a un capital social souscrit de TRENTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE EUROS (€ 34.593.000,-), représenté par VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE (28.273) actions de catégorie A et SIX MILLE TROIS CENT VINGT (6.320) actions de catégorie B d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune."

« **Art. 5. Troisième alinéa.** Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, le conseil d'administration sera et est par la présente autorisé à émettre deux mille cinq cents (2.500) actions de catégorie A et / ou B, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, dans le cadre des plans d'options sur actions et de garantir un droit de souscription sur ces actions. La durée ou l'étendue de cette autorisation pourra être prolongée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions attachées à la souscription de nouvelles actions le moment donné et notamment les émettre par conversion du compte prime d'émission. Le conseil d'administration pourra également émettre ces actions sans que les actionnaires n'aient un droit de souscription préférentiel. Le conseil d'administration pourra déléguer à un quelconque directeur dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de percevoir les paiements pour des actions représentant en tout ou en partie une telle augmentation de capital.»

Version anglaise:

" **Art. 5. First paragraph.** The Company has a share capital of thirty-four million five hundred ninety-three thousand Euro (€ 34,593,000.-) divided into twenty eight thousand two hundred seventy-three (28,273) class A shares and six thousand three hundred twenty (6,320) class B shares with a nominal value of one thousand Euro (€ 1,000.-) each."

« **Art. 5. Third paragraph.** During the term of five (5) years from the date of publication of the present deed, the board of directors will be and is hereby authorised to issue two thousand five hundred (2.500) class A and / or B shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, in the scope of the stock option plans and to grant options to subscribe for shares. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting, in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time and may issue such shares by conversion of the Company's share premium account. The board of directors is also authorised to issue such shares without the shareholders having any preferential subscription rights. The board of directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ 3.800.- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Verfaillie, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2010. Relation: EAC/2010/5721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de transcription.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054197/107.

(100068603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Clipo Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.607.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 15 avril 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 avril 2010, LAC/2010/16368, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010054195/20.

(100068627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Novo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 97.902.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010054374/10.

(100068614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pioneer Investments Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.176.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu, en date du 17 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 140 du 23 mai 1989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pioneer Investments Global Portfolio

Signature

Référence de publication: 2010054388/13.

(100068630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Vizalmopco Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.127.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010054473/10.

(100068615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Finchley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 101.461.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010055390/10.

(100056143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

WZG International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.077.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58222 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055396/10.

(100056649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

QUBUS Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4411 Soleuvre, 158, rue Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 152.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010055399/10.

(100056253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

**Oyster II Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Alma Properties S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.655.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 16 avril 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055409/12.

(100056475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

SECURINVEST (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.519.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055397/11.

(100056306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 124.967.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055398/11.

(100056306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

ProLogis European Holdings XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.400,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.318.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055400/11.

(100056613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Procastor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.200.002,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.077.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055401/11.

(100056511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Headland Finance and Partners S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055404/10.

(100056453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Floralie Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 30.470.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055405/10.

(100056165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Fides et Spes Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.923.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2010.
Référence de publication: 2010055406/10.
(100056164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.136.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2010.
Référence de publication: 2010055407/10.
(100056497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Finchley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 101.461.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 22 avril 2010.
Référence de publication: 2010055408/10.
(100056143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Leadership Solutions Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 10, An de Steekaulen.
R.C.S. Luxembourg B 116.510.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts du 15 avril 2010 que la répartition est désormais la suivante:

Monsieur Olger Draijer,	propriétaire de 42 parts
Monsieur Chris Garratt,	propriétaire de 42 parts
Monsieur Paul Schonenberg,	propriétaire de 42 parts

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055413/13.

(100056642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Louvigny Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.420.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 23 mars 2010 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Monsieur Geoffrey Henry a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 23 mars 2010;
- Madame Annette Fey a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 23 mars 2010;
- Madame Sylvie Fasquel a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 23 mars 2010;
- Monsieur Daniel Ritz, né le 1^{er} juillet 1959, à Hayange, France, résidant professionnellement au 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé administrateur de la Société avec effet au 23 mars 2010 et ce pour une période de six (6) ans;

- La société Medfin Management S.A., ayant son siège social au 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58164, représentée par son représentant permanent Monsieur Daniel Ritz, né le 1^{er} juillet 1959, à Hayange, France, résidant professionnellement au 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 23 mars 2010 et ce pour une période de six (6) ans;

- La société Luxembourg Office Center S.A., ayant son siège social au 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145927, représentée par son représentant permanent Monsieur Daniel Ritz, né le 1^{er} juillet 1959, à Hayange, France, résidant professionnellement au 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 23 mars 2010 et ce pour une période de six (6) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010056669/32.

(100057314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

BlueBay COF Loan Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.413.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BlueBay Funds Management Company S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.445, acting as management company for and on behalf of BlueBay Specialised Funds: Credit Opportunity (Master) Fund, a sub-fund of BlueBay Specialised Funds, a Luxembourg fonds commun de placement,

duly represented by Maître Michael KIRSCH, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a substitution of a proxy both established on 20 April 2010.

The said proxy and substitution, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of BlueBay COF Loan Investments S.A., a public limited liability company, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 133.413) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 29 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 December 2007, number 2854, and amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 12 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 298 on 5 February 2008, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution:

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) so as to raise it from five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) by the issue of two hundred fifty (250) new shares, each having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The two hundred fifty (250) new shares are subscribed by BlueBay Funds Management Company S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.445, acting as management company for and on behalf of BlueBay Specialised Funds: Credit Opportunity (Master) Fund, a sub-fund of BlueBay Specialised Funds, a Luxembourg fonds commun de placement, here represented by Maître Michael Kirsch, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The two hundred fifty (250) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of two hundred thousand fifty Euro (EUR 250,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company shall be corrected and henceforth read as follows:

“The share capital is fixed at seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.”

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 2,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BlueBay Funds Management Company S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 88.445, agissant en tant que société de gestion pour le compte de BlueBay Specialised Funds: Credit Opportunity (Master) Fund, un compartiment de BlueBay Specialised Funds, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois,

dûment représentée par Maître Michael KIRSCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une substitution à une procuration sous seing privé les deux données le 20 avril 2010.

La procuration et la substitution signées "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de BlueBay COF Loan Investments S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 133.413) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 décembre 2007, numéro 2854, modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 298, le 5 février 2008, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) pour le porter de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à sept cent cinquante mille Euros (EUR 750.000,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-).

Les deux cent cinquante (250) actions nouvelles sont souscrites par BlueBay Funds Management Company S.A., une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 88.445, agissant en tant que société de gestion pour le compte de BlueBay Specialised Funds: Credit Opportunity (Master) Fund, un compartiment de BlueBay Specialised Funds, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois, ici représentée par Maître Michael KIRSCH, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Les deux cent cinquante (250) actions nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société sera modifiée et aura désormais la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille Euros (EUR 750.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19184. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054173/113.

(100068621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Fishgrane S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.565.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le six mai.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«ADICONSULT Società fiduciaria et di revisione SRL», une société constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social Strada Cairolì n° 23, I-43121 Parma (Italie),

en vertu d'une procuration lui donnée à Parma (Italie), le 30 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «FISHGRANE S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62.565, a été constituée suivant acte notarié dressé le 19 décembre 1997, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 249 du 16 avril 1998, page 11949 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 29 décembre 2005, lequel acte fut publié au Mémorial le 02 juin 2006, numéro 1079, page 51787.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) représenté par huit mille (8'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50.- EUR), par action, chacune des actions étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des huit mille (8'000) actions de la Société «FISHGRANE S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «FISHGRANE S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 mai 2010. Relation: EAC/2010/5486. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010054265/54.

(100068596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Abingdon Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054146/9.

(100068611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Staff Perf. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.543.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "STAFF PERF. INTERNATIONAL S.à r.l.", ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 108.543, constituée suivant acte reçu le 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1114 du 28 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stefano GIUFFRA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4., premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. GIUFFRA, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15954. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010057052/45.

(100058022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. NLG Acquisition Investments S.C.A.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of April.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Luxembourg).

There appeared:

Mr David Brooks, deputy general counsel, born on 2 April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA – 10025 New York, as delegate of the board of directors (the "Delegatee") of "GAGFAH S.A." (the "Company"), a société anonyme, société de titrisation, having its registered office in Luxembourg, 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) of July 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 3 December 2005, Number 1323, pursuant to the powers granted to the delegate by the resolutions of the board of directors taken in meetings held in Luxembourg on 5 October 2006 and 13 November 2007, represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, as proxy holder pursuant to a power of attorney dated 8 April 2010 (a copy of which will be registered with the present deed). The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger of 21st January 2010 not yet published in the Mémorial.

The Delegatee, acting in its capacity as delegate of the board, requested the notary to record as follows:

(I) The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-two million three hundred and seventy-two thousand eight hundred and thirty-two Euro and fifty Cents (€ 282,372,832.50) represented by two hundred and twenty-five million eight hundred and ninety-eight thousand two hundred and sixty-six (225,898,266) shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid.

(II) Article 5 paragraphs 2 and 3 of the articles of association of the Company provide as follows:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-eight million eight hundred and seventy-seven thousand one hundred and sixty-seven Euro and fifty Cents (€ 9,998,877,167.50) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million one hundred and one thousand seven hundred and thirty-four (7,999,101,734) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mémorial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders),

The Board of Directors is authorised to suppress, limit or waive any preemptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issues of Shares within the authorised capital".

(III) On the basis of the above mentioned article, the Board of Directors of the Company has, by decisions of 5 October 2006 and 13 November 2007, approved the relevant share option plan and issue of shares within the authorised share capital while suppressing the preemptive subscription rights of shareholders in connection with such issues.

The Board resolved to authorise, instruct and delegate power to, notably, the Delegatee, prenamed, acting alone and with full power of substitution, to proceed to the actual issues of shares pursuant to the aforesaid resolution and to appear before a notary public to record such shares issue and capital increase (and allocation from reserves and premium) and generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be appropriate in relation thereto.

(IV) The Delegatee decided to increase the share capital as described hereinafter and subdelegated its powers to appear before a notary public to inter alia Me Miriam Schinner on 8 April 2010.

(V) The Delegatee resolved on 8 April 2010 to proceed within the authorised share capital to an increase of the issued capital without any preemptive subscription rights of twenty-nine thousand four hundred and sixty-five Euro (€ 29,465) against a contribution in cash of the same amount to the share capital and, together with a contribution to the share premium in an amount of one hundred and thirty-two thousand seven hundred and ten Euro and thirty-six cent (€ 132,710.36) and consequently to issue twenty-three thousand five hundred and seventy-two (23,572) new shares of a nominal value of one point twenty-five euro (€1.25) each. These shares are granted as follows:

- three thousand five hundred and seventy-two (3,572) shares to Mr Jürgen Heller against a contribution in cash of four thousand four hundred and sixty-five Euro (€ 4,465) to the share capital, together with a contribution to the share premium in an amount of twenty thousand one hundred and ten Euro and thirty-six cent (€ 20,110.36); and
- twenty thousand (20,000) shares to Mr Rolf Glessing against a contribution in cash of twenty-five thousand Euro (€ 25,000) to the share capital, together with a contribution to the share premium in an amount of one hundred and twelve thousand six hundred Euro (€ 112,600).

As a consequence of the increase above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of twenty-nine thousand four hundred and sixty-five Euro (€ 29,465) by the issue of a total of twenty-three thousand five hundred and seventy-two (23,572) shares of the Company, to a total amount of two hundred and eighty-two million four hundred and two thousand two hundred and ninety-seven Euro and fifty cents (€ 282,402,297.50) represented by two hundred and twenty-five million nine hundred and twenty-one thousand eight hundred and thirty-eight (225,921,838) shares, a total of one hundred and thirtytwo thousand seven hundred and ten Euro and thirty-six cent (€ 132,710.36) being contributed to the share premium. Evidence of the free disposal of the amounts contributed to the share capital and the share premium have been shown to the undersigned notary.

The appearing party then requested the notary to record the capital increase described above and that as a result of such increase, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred and eighty-two million four hundred and two thousand two hundred and ninety-seven Euro and fifty Cents (€ 282,402,297.50) represented by two hundred and twenty-five million nine hundred and twenty-one thousand eight hundred and thirty-eight (225,921,838) shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (€ 1.25) each (the "Shares"), all of said Shares being fully paid.

The authorised un-issued capital of the Company is set at nine billion nine hundred and ninety-eight million eight hundred and forty-seven thousand seven hundred and two Euro and fifty Cents (€ 9,998,847,702.50) to be represented by seven billion nine hundred and ninety-nine million seventy-eight thousand one hundred and sixty-two (7,999,078,162) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on September 29, 2006 and ending five (5) years after November 24, 2006 (date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders of the Company held on September 29, 2006 in the Mé-morial) (unless amended or extended by the general meeting of shareholders)".

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausend und zehn, am vierzehnten Tag des Monats April,

Vor uns, Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr David Brooks, Deputy General Counsel, geboren am 2. April 1971 in Maryland (USA), wohnhaft in 27, W.96th Street, USA – 10025 New York, als Stellvertreter des Verwaltungsrates (der "Delegierte") der "GAGFAH S.A." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft (société anonyme), Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem (Großherzogtum Luxemburg) vom 12. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") vom 3. Dezember 2005, Nummer 1323, gemäß den Befugnissen, die dem Stellvertreter durch die Beschlüsse des Verwaltungsrates gegeben wurden, wie sie in den, in Luxemburg am 5. Oktober 2006 und am 13. November 2007 gehaltenen, Versammlungen getroffen wurden, vertreten durch Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigte aufgrund einer Anwaltsvollmacht datiert auf den 8 April 2010 (eine Kopie wird mit der vorliegenden Urkunde zur Registrierung eingereicht).

Die Gründungssatzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger am 21. Januar 2010, die noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde.

Der Delegierte hat, in seiner Eigenschaft als Stellvertreter der Gesellschaft, den Notar ersucht, folgendes aufzunehmen:

(I) Das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf zweihundertzweiundachtzig Millionen dreihundertzweiundsiebzig Tausend achthundertzweiunddreissig und fünfzig Cent (€ 282.372.832,50) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen achthundertachtundneunzig Tausend zweihundertsechsendsechzig (225.898.266) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€ 1,25) (die "Aktien"), wobei alle vorgenannten Aktien voll eingezahlt worden sind.

(II) Artikel 5, Paragraphen 2 und 3 der Gesellschaftssatzung sieht wie folgt vor:

"Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neunhundertachtundneunzig Millionen achthundertsiebenundsiebzig Tausend einhundertsiebenundsechzig Komma fünfzig Euro (€9.998.877.167,50) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neunhundertneunundneunzig Millionen einhundertundein Tausend siebenhundertvierunddreissig (7.999.101.734) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung der Protokolle der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird),

Der Verwaltungsrat ist autorisiert, jegliche Vorzugsrechte der Aktionäre zu unterdrücken, zu begrenzen oder darauf zu verzichten bis zu dem Ausmaß, wie es ratsam für eine Ausgabe von Aktien innerhalb des genehmigten Kapitals ist".

(III) Auf der Grundlage des vorgenannten Artikels hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft gemäß Entscheidung vom 5. Oktober 2006 und vom 13. November 2007, den entsprechenden Stock Option Plan bewilligt und dabei die Vorzugsrechte der Aktionäre im Zusammenhang mit den vorgenannten Angelegenheiten unterdrückt.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, dem Delegierten, vorgeannt, alleinhandelnd und mit umfassender Ersetzungsbefugnis, zu ermächtigen, instruieren und ihm die Vollmacht zu übertragen, zur tatsächlichen Ausgabe der Aktien gemäß des vorgenannten Beschlusses fortzuschreiten und vor dem Notar zu erscheinen, um diese Aktienausgaben und die Erhöhung des Stammkapitals (und Zuteilung von Reserven und Agio) aufzunehmen und im allgemeinen alle Schritte zu unternehmen und Dokumente, Übereinkünfte oder andere Urkunden zu unterzeichnen, wie sie in diesem Zusammenhang angemessen sein können.

(IV) Der Delegierte entschied, das Stammkapital, wie nachfolgend aufgeführt, zu erhöhen und unterdelegierte seine Befugnisse zum Erscheinen vor dem Notar an inter alia Me Miriam Schinner am 8 April 2010.

(V) Der Delegierte beschloss am 8 April 2010 innerhalb des genehmigten Stammkapitals eine Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals ohne Vorzugsrechte vorzunehmen in einer Gesamthöhe von neunundzwanzig Tausend vierhundertfünfundsechzig Euro (€ 29.465) gegen Bareinlage in gleicher Höhe ins Stammkapital und, zusammen mit einer Einlage in Höhe von einhundertzweiunddreißig Tausend siebenhundertzehn Euro und sechsunddreißig Cent (€ 132.710,36) zum Agio, und folglich dreiundzwanzig Tausend fünfhundertzweiundsiebzig (23.572) neue Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfundzwanzig Euro (€ 1,25) auszugeben. Diese Aktien werden wie folgt ausgegeben:

- drei Tausend fünfhundertzweiundsiebzig (3.572) Aktien an Herrn Jürgen Heller gegen Bareinlage von vier Tausend vierhundertfünfundsechzig Euro (€ 4.465) ins Stammkapital, zusammen mit einer Einlage in Höhe von zwanzig Tausend hundertzehn Euro und sechsunddreißig Cent (€ 20.110,36) zum Agio, und

- zwanzig Tausend (20.000) Aktien an Herrn Rolf Glessing gegen Bareinlage von fünfundzwanzig Tausend Euro (€ 25.000) ins Stammkapital, zusammen mit einer Einlage in Höhe von einhundertzwölf Tausend sechshundert Euro (€ 112.600) zum Agio.

Als Konsequenz aus der vorangegangenen Kapitalerhöhung ist das ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag von neunundzwanzig Tausend vierhundertfünfundsechzig Euro (€ 29.465) erhöht worden durch die Ausgabe von insgesamt dreiundzwanzig Tausend fünfhundertzweiundsiebzig (23.572) Aktien der Gesellschaft, auf einen Gesamtbetrag von zweihundertzweiundachtzig Millionen vierhundertzwei Tausend zweihundertsiebenundneunzig Euro und fünfzig Cent (€ 282.402.297,50) aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen neunhunderteinundzwanzig Tau-

send achthundertachtunddreißig (225.921.838) Aktien, ein Gesamtbetrag von einhundertzweiunddreißig Tausend siebenhundertzehn Euro und sechsunddreißig Cent (€ 132.710,36) wird zum Agio beigetragen. Der Beweis der freien Verfügbarkeit über die Beträge, die zum Stammkapital und zum Agio beigetragen werden, ist dem unterzeichneten Notar gezeigt worden.

Der Delegierte ersuchte dann den Notar, die oben aufgeführten Erhöhungen des Stammkapitals aufzuzeichnen und dass als Ergebnis dieser Erhöhungen die Absätze 1 und 2 des Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abgeändert werden und wie folgt zu lesen sind:

"Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf zweihundertzweiundachtzig Millionen vierhundertzwei Tausend zweihundertsiebenundneunzig Euro und fünfzig Cent (€ 282.402.297,50) festgesetzt, aufgeteilt in zweihundertfünfundzwanzig Millionen neunhunderteinundzwanzig Tausend achthundertachtunddreißig (225.921.838) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünf und zwanzig Euro (€1,25) (die "Aktien"), alle diese Aktien sind vollständig eingezahlt.

Das genehmigte, nicht ausgegebene Stammkapital der Gesellschaft wird auf neun Milliarden neunhundertachtundneunzig Millionen achthundertsiebenundvierzig Tausend siebenhundertzwei Euro und fünfzig Cent (€ 9.998.847.702,50) festgesetzt, aufgeteilt in sieben Milliarden neunhundertneunundneunzig Millionen achtundsiebzig Tausend einhundertzweiundsechzig (7.999.078.162) Aktien. Das genehmigte und nicht ausgegebene Stammkapital und die Genehmigung, darunter Aktien auszugeben, ist gültig für einen Zeitraum beginnend am 29. September 2006 und endend fünf (5) Jahre nach dem 24. November 2006 (dem Datum der Veröffentlichung dieser Protokolle der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaftsaktionäre vom 29. September 2006 im Mémorial) (außer wenn dieser Zeitraum von der Generalversammlung der Aktionäre abgeändert oder erweitert wird)."

Kosten:

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr drei tausend Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englischen Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Daraufhin wurde vorgenannte Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, ausgefertigt in Luxemburg am vorgenannten Tag.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen und zusammen mit uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde unterzeichnet.

Signé: D. BROOKS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 avril 2010, Relation: LAC/2010/16351. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010053645/184.

(100068411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

American Malls (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.130.

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AMERICAN MALLS (EUROPE) S.A." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 570 du 13 juin 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.130.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anouar BELL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Tina JADIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur le vu de l'entièreté des titres au porteur toutes les MILLE (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en

conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, T. Jadin, S. Uriot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2010. Relation: EAC/2010/5714. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de transcription.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054157/57.

(100068601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Aviapartner Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 55.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054171/10.

(100068623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

ELK Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.378.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2010

Résolution n° 1

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Mustapha EL KHADER, né le 20 septembre 1969 à Casablanca (Maroc) et demeurant à F-67300 Schiltigheim, 5, rue de la Lune.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur de Monsieur Youcef EL KHADER, né le 22 novembre 1981 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 18, rue de Colmar.

Résolution n° 3

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur de Monsieur Jamal EL KIHLE, né le 6 juillet 1980 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant à F-67300 Schiltigheim, 14, rue Lamartine.

Résolution n° 4

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Mademoiselle Assia DERGUIANI, née le 17 novembre 1982 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 4, avenue François Mitterrand.

Résolution n° 5

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de la société LEMBLUX S.A., ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 81.387, représentée par Monsieur Nabil BENABDELOUAHED, né le 5 septembre 1973 à Villepinte (France) et demeurant à L-2231 Luxembourg, 27, rue Marcel Noppeney.

Résolution n° 6

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Nabil BENABDELOUAHED, né le 5 septembre 1973 à Villepinte (France) et demeurant à L-2231 Luxembourg, 27, rue Marcel Noppeney.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Société d'expertise-comptable

26-28, bd Kennedy

L-4170 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2010056585/41.

(100057272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Colony TBB Investor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 91.828.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 16 avril 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 21 avril 2010, LAC/2010/17282, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société:
2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010054219/18.

(100068616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Dubrovnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 92.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054241/9.

(100068613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Consolium S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.574.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Ingolfur Helgason, residing at 8, rue Jean-Pierre Kemmer, L5843 Fentange and born on 4 October 1967 at Akranes, Iceland,

hereby represented by Mrs. Nathalie Campello, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 20 April 2010;

- Hreidar M. Sigurdsson, residing at 101B, rue des Pommiers, L2343 Cents and born on 19 November 1970 at Reykjavik, Iceland,

hereby represented by Mrs. Nathalie Campello, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 20 April 2010;

- Steingrimur P. Karason, residing at 23, rue Auguste Liesch, L8063 Bertrange and born on 6 January 1968 at Reykjavik, Iceland,

hereby represented by Mrs. Nathalie Campello, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 20 April 2010;

- Jóhanna Kristín Gústavsdóttir, residing at 8, Hjalmakur, IS-210 Gardabaer, Iceland and born on 20 April 1972 at Reykjavik, Iceland,

hereby represented by Mrs. Nathalie Campello, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 20 April 2010;

- Kristinn Eiriksson, residing at 16 Akrasel, IS-109 Reykjavik, Iceland and born on 25 March 1966 at Akureyri, Iceland, hereby represented by Mrs. Nathalie Campello, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 20 April 2010;

hereinafter referred to as the "Partners",

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the attorney in fact and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the Partners of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "CONSOLIUM S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.574 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 26 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 158 dated 21 January 2008 (hereafter referred to as the "Company").

The share capital of the Company is currently set at EUR 70,000.- (seventy thousand Euros) represented by 700 (seven hundred) shares (parts sociales) in registered form, of EUR 100 (one hundred Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

All this being declared, the Partners holding 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company, represented as stated here above, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners RESOLVE to transfer the registered office of the Company from 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern to 7, Grand-rue, L1661 Luxembourg-City with immediate effect and in consequence to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in Luxembourg-City.
(...)”

Second resolution

The Partners RESOLVE to amend article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is the consultancy related to business and financial structure of companies and investors.

The Company may also invest in Luxembourg and foreign companies in securities and debt instruments such as shares, stock, bonds, debentures, notes and other securities and debt instruments of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible, the issuance of debentures and may take loans.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

In general, it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,100 (one thousand one hundred Euros).

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Ingolfur Helgason, demeurant au 8, rue Jean-Pierre Kemmer, L5843 Fentange et né le 4 octobre 1967 à Akranes, Islande,

ici représentée par Mme Nathalie Campello, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 20 avril 2010;

- Hreidar M. Sigurdsson, demeurant au 101B, rue des Pommiers, L-2343 Cents et né le 19 novembre 1970 à Reykjavik, Islande,

ici représentée par Mme. Nathalie Campello, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 20 avril 2010;

- Steingrimur P. Karason, demeurant au 23, rue Auguste Liesch, L-8063 Bertrange et né le 6 janvier 1968 à Reykjavik, Islande,

ici représentée par Mme Nathalie Campello, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 20 avril 2010;

- Jóhanna Kristín Gústavsdóttir, demeurant au 8, Hjalmakur, IS210 Gardabaer, Islande et né le 20 avril 1972 à Reykjavik, Islande,

ici représentée par Mme Nathalie Campello, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 20 avril 2010;

- Kristinn Eiriksson, demeurant au 16 Akrasel, IS-109 Reykjavik, Islande et né le 25 mars 1966 à Akureyri, Islande, ici représentée par Mme Nathalie Campello, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 20 avril 2010,

ci-après dénommés les «Associés».

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont les Associés d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «CONSOLIUM S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.574 et constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 158 du 21 janvier 2008 (ci-après désignée comme la «Société»).

Le capital social de la Société s'élève actuellement à 70.000.- EUR (soixante-dix mille euros) représenté par 700 (sept cents) parts sociales nominatives d'une valeur de 100 EUR (cent euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Tout ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme stipulé ci-avant, détenant 100% (cent pourcent) du capital social de la Société, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet immédiat, et en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.
(...)»

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet le conseil en relation avec les activités et la structure financière de sociétés et d'investisseurs.

La Société peut également investir dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, dans des titres et des instruments de dettes, tels que des parts sociales, des actions, des obligations, des reconnaissances de dettes, des notes ou tous autres titres et instruments de dettes de quelque forme que ce soit, ainsi que détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique), à l'émission de reconnaissances de dettes et souscrire des emprunts.

La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de sociétés du groupe.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération commerciale ou financière qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Nathalie Campello, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mai 2010. LAC/2010/20196. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme.

Senningerberg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054222/148.

(100068626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

CSN Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 51.821.450,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.478.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 avril 2010, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de M Enéas Garcia Diniz de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 avril 2010;
- Nomination de M Marcelo Martins Fonseca, né le 16 janvier 1972 à Rio de Janeiro/RJ, au Brésil, ayant pour adresse professionnelle le Av. Brigadeiro Faria Lima, 3400-19 andar, 04538-132 São Paulo SP, à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 12 avril 2010 et pour une durée indéterminée.
- Nomination de M Alberto Monteiro de Queiroz Netto, né le 30 novembre 1967 à Rio de Janeiro/RJ, au Brésil, ayant pour adresse professionnelle le Av. Brigadeiro Faria Lima, 3400-19 andar, 04538-132 São Paulo SP, à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 12 avril 2010 et pour une durée indéterminée.
- Nomination de M Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pay-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 12 avril 2010 et pour une durée indéterminée.
- Nomination de M Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 12 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

A dater du 12 avril 2010, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant A:

Paulo Penido Pinto Marques

Marcelo Martins Fonseca

Alberto Monteiro de Queiroz Netto

Gérant B:

Marco Weijermans

Robert van't Hoeft

Fabrice Rota

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CSN Export S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010055421/36.

(100056140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

FCOMI - L Global Capital, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.725.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2010, la décision suivante a été prise:

Le mandat du réviseur d'entreprises, DELOITTE S.A., ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010055392/14.

(100056389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Scandinavian Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 36.201.

In the year two thousand and ten.

On the twenty-third of March.

Before us, Maître Christine DOERNER, notary, residing in Bettembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SCANDINAVIAN COMPANY LUXEMBOURG S.A", société anonyme, with its registered office in L-2220 Luxembourg, 615 rue de Neudorf;

inscribed in the registre de commerce Number B 36201;

incorporated by deed established by Maître Alphonse LENTZ, notary residing in Remich on the 26th of February 1991, published in the Memorial C number 303 of the year 1991;

amended by deed established by Maître Alphonse LENTZ, notary residing in Remich on the 17th of December 1993, published in the Memorial C number 63 of the year 1993;

amended by deed established by Maître Alphonse LENTZ, notary residing in Remich on the 12th of September 1994, published in the Memorial C number 518 of the year 1994;

amended by deed established by Maître Alphonse LENTZ, notary residing in Remich on the 21st of February 1995, published in the Memorial C number 269 of the year 1995.

The meeting was presided by Monsieur Roland GIERENZ, *clerc de notaire*, demeurant à Huldange;

The chairman appointed as secretary Monsieur Phil SIEBENBOUR, *clerc de notaire*, demeurant à Elvange;

The meeting appointed as scrutineer Monsieur Kjell SKAULAND, Managing Director, demeurant à Luxembourg;

The chairman declared and requested the notary to act that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the corporate capital by TWENTY FIVE THOUSAND EUROS (EUR 25,000.-) in addition to the existing share capital by issuing TWO HUNDRED FIFTY (250) new shares with a par value of HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares, to be entirely paid up in cash.

2.- Waive of the preferential subscription rights of the existing shareholders.

3.- Subscription of the capital of TWENTY FIVE THOUSAND EUROS (EUR 25,000.-) by Mister Kjell SKAULAND.

4.- Modification of the first paragraph of Article 3 of the corporate charter to reflect such increase of capital.

II.- There has been established an attendance list, showing the proxyholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the proxyholders or their proxies and by the Bureau of the meeting will be registered with this deed together with the proxies initialled "ne varietur" by the proxyholders.

III.- It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting.

The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the proxyholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by TWENTY FIVE THOUSAND EUROS (EUR 25,000.-) so as to raise it from FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 50,000.-) to SEVENTY FIVE THOUSAND EUROS (EUR 75,000.-) by the issue of TWO HUNDRED FIFTY (250) additional capital shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares, to be entirely paid up in cash.

Second resolution

The general meeting having acknowledged that the other shareholders waived their preferential subscription rights, decides to accept Mister Kjell SKAULAND, Managing Director of Scandinavian Company Luxembourg S.A., born in Arendal (Norway) on the 20th of November 1953, residing in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling to the subscription of the TWO HUNDRED FIFTY (250) new shares.

Third resolution

Mister Kjell SKAULAND, Managing Director of Scandinavian Company Luxembourg S.A., born in Arendal (Norway) on the 20th of November 1953, residing in L-1466 Luxembourg, 4 rue Jean Engling, declared to subscribe the TWO HUNDRED FIFTY (250) new shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each, by payment in cash of the amount of TWENTY FIVE THOUSAND EUROS (EUR 25,000.-).

Proof has been given to the undersigned notary that the amount of TWENTY FIVE THOUSAND EUROS (EUR 25,000.-) has been made available to the corporation.

Fourth and last resolution

The general meeting, as a result of the above capital increase, decides to amend article 3 first paragraph of the articles of incorporation so that it will be from now on read as follows:

" Art. 3. First paragraph. The subscribed capital is set at SEVENTY FIVE THOUSAND EUROS (EUR 75,000.-) consisting of SEVEN HUNDRED FIFTY (750) shares of a par value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) per share, which each one have been entirely paid in."

Expenses

The expenses, costs and remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present deed are estimated at approximately THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Bettembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be preponderant.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Follows the German translation:

Im Jahre zweitausendzehn.

Am

Versammelten sich vor dem Notar Christine DOERNER, mit Amtswohnsitz in Bettembourg;

in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft „SCANDINAVIAN COMPANY LUXEMBOURG S.A.“, mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 615 rue de Neudorf;

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sekion B unter der Nummer 36201;

gegründet gemäss Urkunde des Notars Alphonse LENTZ, mit Amtswohnsitz in Remich, vom 26. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 303 vom Jahre 1991;

abgeändert gemäss Urkunde des Notars Alphonse LENTZ, mit Amtswohnsitz in Remich, vom 17. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 63 vom Jahre 1993;

abgeändert gemäss Urkunde des Notars Alphonse LENTZ, mit Amtswohnsitz in Remich, am 12. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 518 vom Jahre 1994;

abgeändert gemäss Urkunde des Notars Alphonse LENTZ, mit Amtswohnsitz in Remich, am 21. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 269 vom Jahre 1995.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Roland GIERENZ, Notarschreiber, wohnhaft in Huldange;

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Phil SIEBENBOUR, Notarschreiber, wohnhaft in Elvange;

Er bestellt zum Stimmzähler Herrn Kjell SKAULAND, Managing Director, wohnhaft in Luxemburg.

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien und prüft die Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die von dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigelegt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 500 (fünfhundert) voll eingezahlten Aktien von je EUR 100.- (einhundert Euro) Nennwert, die das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 50.000.- (fünfundzigtausend Euro) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 25.000.- (fünfundzwanzigtausend Euro) um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 50.000.- (fünfundzigtausend Euro) auf EUR 75.000.- (fünfundsiebzigtausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 250 (zweihundertfünfzig) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100.- (hundert Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien.

2. Verzicht auf die Vorrechtszeichnung durch die Aktionäre.

3. Zeichnung und Einzahlung des Kapitals von EUR 25.000.- (fünfundzwanzigtausend Euro) durch Herrn Kjell SKAULAND.

4. Anpassung von Artikel 3, Absatz 1, der Satzung an die zu nehmenden Beschlüsse.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Ertster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 25.000.- (fünfundzwanzigtausend Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 50.000.- (fünfzigtausend Euro) auf EUR 75.000.- (fünfundsiebzigtausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 250 (zweihundertfünfzig) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100.- (hundert Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Aktien und voll und bar einzuzahlen sind.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung erklärt dass die übrigen Aktionäre auf ihr Vorrechtszeichnung verzichtet haben und erklärt sich einverstanden dass Herr Kjell SKAULAND, Managing Director of Scandinavian Company Luxembourg S.A., geboren in Arendal (Norwegen), am 20. November 1953, wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, 250 (zweihundertfünfzig) neue Aktien zeichnet.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herr Kjell SKAULAND, Managing Director of Scandinavian Company Luxembourg S.A., geboren in Arendal (Norwegen), am 20. November 1953, wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 4 rue Jean Engling, zur Zeichnung der 250 (zweihundertfünfzig) neuen Aktien zuzulassen.

Der Betrag von EUR 25.000.- (fünfundzwanzigtausend Euro) wurde von den Aktieninhabern voll eingezahlt, so dass er der Gesellschaft ob sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Vierter und letzter Beschluss

Anpassung von Artikel 3, Absatz 1, der Satzung, welcher den folgenden Wortlaut erhält:

„ **Art. 3. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 75.000.- (fünfundsiebzigtausend Euro), eingeteilt in 750 (siebenhundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100.- (einhundert Euro), die sämtlich voll eingezahlt wurden.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf EUR 1.500.- (tausendfünfhundert Euro) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Bettembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar welcher Deutsch und Englisch spricht und versteht erklärt hiermit, dass auf Verlangen der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde auf Englisch mit einer deutschen Übersetzung verfasst worden ist, auf Verlangen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen der englischen Fassung und der deutschen Übersetzung wird die englische Fassung massgebend sein.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Gierenz, Siebenbour, Skauland, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 29 mars 2010. Relation: EAC/2010/3646. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 9 avril 2010.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2010057056/153.

(100057719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Euro Bioenergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.207.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 12 mai 2010

Première résolution

Les associés ont décidé de démettre M. Alidad MOAVENI de sa fonction de Gérant Exécutif de la Société et de le nommer au poste de Gérant Non-Exécutif de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de démettre M. Adam CARTE de sa fonction de Gérant de la Société et de le nommer au poste de Gérant Exécutif de la Société avec effet immédiat.

Un mandataire

Référence de publication: 2010054244/16.

(100068594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Banco Bradesco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.996.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société tenue par devant Maître Patrick SERRES, notaire à Remich, en date du 30 mars 2010, dont l'acte a été enregistré à Remich, le 2 avril 2010, relation REM/2010/444, que:

L'Assemblée accepte avec effet immédiat la décision de M. Márcio Artur LAURELLI CYPRIANO de présenter son renoncement à sa fonction d'administrateur de la Banco Bradesco Luxembourg S.A.

L'Assemblée nomme un nouvel administrateur de la société à savoir:

Monsieur Luiz Carlos TRABUCO CAPPI, banquier, né le 6 octobre 1951 à Marília, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil.

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et d'appeler aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire les personnes ci-après qualifiées:

- Monsieur Lázaro DE MELLO BRANDÃO, banquier, né le 15 juin 1926 à Itápolis, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

- Monsieur Antônio BORNIA, banquier, né le 22 novembre 1935 à Presidente Bernardes, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil;

- Monsieur Luiz Carlos TRABUCO CAPPI, banquier, né le 6 octobre 1951 à Marília, S.P., Brésil, avec adresse professionnelle à Cidade de Deus, Vila Yara, Cep 06029-900, Osasco, SP, Brésil.

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions de Président du Conseil d'Administration Monsieur Lázaro DE MELLO BRANDÃO, préqualifié, et aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration, Monsieur Antonio BORNIA, préqualifié.

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions de Directeur Général la personne ci-après qualifiée en remplacement de M. Luiz Fernando DE OLIVEIRA E SILVA, Directeur Général:

- Monsieur Jean Philippe LEROY, Directeur Général, né le 27 novembre 1964 à Paris, (F), avec adresse professionnelle à 3B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée ratifie également la délégation de pouvoir décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2010 relative à la nouvelle Direction de la société.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 avril 2010.

Pour la société

M^e P. SERRES

Notaire

Référence de publication: 2010056707/38.

(100057517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Greenwich Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.759.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 3 décembre 2009 à Luxembourg

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Bart GONNISSEN de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme nouvel administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Laurent JACQUEMART, Expert-Comptable, né à Daverdisse le 19 juin 1968, avec adresse professionnelle 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010054291/17.

(100068605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Your Favorite Brands & Co S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.602.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de constitution de société reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 avril 2010 que

1.- Monsieur Kevin JUNG, indépendant, né à Luxembourg le 14 août 1981, demeurant à L-7641 Christnach, 9a, Schoulstrooss, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant de la société:

2.- Your Favorite Brands, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare, constitué suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars, en cours d'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés, non encore publié.

Lesquels comparants agissant comme ci-avant ont requis le notaire de dresser acte d'une société en commandite simple, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les associés ci-après dénommés une société en commandite simple, sous la dénomination de "Your Favorite Brands & Co S.C.S.", ayant pour objet l'exploitation d'un commerce de vêtements et d'articles d'habillement sportifs, de loisir ainsi que les accessoires y relatifs.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 2. Le siège social de la société est à Echternach, il ne pourra être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg que d'un commun accord des associés.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cent (100) parts savoir une (1) part commandité d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) et quatre-vingt-dix-neuf (99) parts commanditaires d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

a.- Your Favorite Brands préqualifiée,	
(Associé commandité) pour: une part commandité	1
b.- Monsieur Kevin JUNG, préqualifié	
(Associé commanditaire) pour: quatre-vingt-dix-neuf parts commanditaires	99
Total: cent parts	100

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société est gérée et administrée par le ou les associés commandités, soit individuellement, soit collectivement.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription

Le comparant sub 1., "Commanditaire", promet un apport d'un montant de quarante-neuf mille cinq cents euros (49.500,- EUR) à verser dans la caisse au fur et à mesure de la demande de la société.

Le comparant sub 2., "Associé Commandité", fait un apport d'un montant de cinq cents euros (500,- EUR) intégralement libéré.

Assemblée générale

Et ensuite le comparant ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité des voix, la résolution de fixer l'adresse du siège social est établi à L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.

Signé: K. JUNG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2010. Relation: LAC/2010/15364. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010056389/61.

(100057228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Lagali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.646.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le seize avril.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Arne LAUWERS, sinologue, né le 19 mars 1966 à Bruges (Belgique), demeurant à Warande 14, B-9971 Kaprijke (Belgique).

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Lagali S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à TROIS CENT DIX MILLE EUROS (EUR 310.000.-) qui sera représenté par TROIS CENT DIX MILLE (310.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour,

en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, déclare souscrire les TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Est nommé administrateur, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015: Monsieur Arne LAUWERS, prénommé.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015:

Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg sous la section B numéro 114.190.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lauwers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17448. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010056988/199.

(100057884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Innova S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 16.290.

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «INNOVA S.A.», ayant son siège social à L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 16.290 constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 6 novembre 1978, publié au Mémorial C numéro 13 du 20 janvier 1979.

L'assemblée est présidée par Maître Joëlle PIERRET, avec adresse professionnelle à L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1^{er}.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alphonse SERRIG, demeurant à L-7248 Bereldange, 63, rue Michel Rodange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de € 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui ne sera plus désormais celui d'une société anonyme holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société anonyme de participation financière («SOPARFI»).

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion de brevets et de licences connexes à ces brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter

des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.»

3. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le statut instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière («SOPARFI»).

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion de brevets et de licences connexes à ces brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. PIERRET, A. SERRIG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2010. Relation LAC/2010/20646. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010054312/101.

(100068620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Kléber Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 766.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.015.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of the month of April.

Before Us, Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eight hundred seven thousand three hundred Euro (EUR 864,300) and registered under the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 129.391, incorporated on July 4, 2007 by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1723 of August 14th, 2007. The articles of incorporation of the Sole Shareholder have been amended for the last time on April 16, 2010 by deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial,

represented by Me Valérie Bidoul, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated April 2010 which shall remain annexed to present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of Kléber Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, having a share capital of seven hundred and nine thousand five hundred Euro (EUR 709,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 127.015, incorporated on April 6, 2007 by deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial number 1152 of June 14, 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on January 19, 2010 by deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all twenty-eight thousand three hundred and eighty (28,380) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand Euro (EUR 57,000) in order to bring it from its current amount of seven hundred and nine thousand five hundred Euro (EUR 709,500) to an amount of seven hundred and sixty-six thousand and five hundred Euro (EUR 766,500.-) by the issue of two thousand two hundred and eighty (2,280) new shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each against the contribution in cash by the Sole Shareholder of fifty-seven thousand Euro (EUR 57,000.-) (the "Contribution in Cash"); subscription for and full payment of the new shares against the Contribution in Cash by the Sole Shareholder; consequential amendment of article 5 of the articles of association.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand Euro (EUR 57,000.-) in order to bring it from its current amount of seven hundred and nine thousand five hundred Euro (EUR 709,500) to an amount of seven hundred and sixty-six thousand five hundred Euro (EUR 766,500.-) by the issue of two thousand two hundred and eighty (2,280) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) for a total subscription price of fifty-seven thousand Euro (EUR 57,000.-).

The Sole Shareholder, represented by Me Valérie Bidoul, prenamed, then subscribed to the new shares and paid the total subscription price by way of a contribution in cash of a total amount of fifty-seven thousand Euro (EUR 57,000.-).

Evidence of the full payment of the subscription price for the newly issued shares of the Company has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to consequently amend article 5 of the articles of association to be read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at seven hundred sixty-six thousand five hundred Euro (EUR 766,500) divided into thirty thousand six hundred and sixty (30,660) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1,700.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l. (l'«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de huit cent soixante-quatre mille trois cents Euros (EUR 864.300) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.391, constituée le 4 juillet 2007 par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1723 du 14 août 2007. Les statuts de l'Associé Unique ont été amendés pour la dernière fois le 16 avril 2010 par un acte du notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial,

représentée par Maître Valérie Bidoul, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du avril 2010 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné,

étant l'associé unique de Kléber Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept cent neuf mille cinq cents Euros (EUR 709.500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.015, constituée le 6 avril 2007 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1152 du 14 juin 2007. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois le 19 janvier 2010 par un acte du notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, non encore publié.

La partie comparante, agissant ès qualités, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de la Société et détient toutes les vingt-huit mille trois cent quatre-vingts (28.380) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) émises dans la Société de sorte que l'entièreté du capital social est représenté et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.

II. Les points sur lesquels des décisions doivent être passées sont les suivants:

(A) Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de cinquante-sept mille Euros (EUR 57.000,-) de façon à le porter de son montant actuel de sept cent neuf mille cinq cents Euros (EUR 709.500) à un montant de sept cent soixante-six mille cinq cents Euros (EUR 766.500,-) par l'émission de deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune en contrepartie de l'apport en espèces par l'Associé Unique d'un montant de cinquante-sept mille (EUR 57.000,-) (l'«Apport en Espèces»); souscription et paiement complet des nouvelles parts sociales en contrepartie de l'Apport en Espèces par l'Associé Unique; amendement consécutive de l'article 5 des statuts.

Ensuite, les décisions suivantes ont été prises par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par un montant de cinquante-sept mille Euros (EUR 57.000,-) de façon à le porter de son montant actuel de sept cent neuf mille cinq cents Euros (EUR 709.500) à un montant de sept cent soixante-six mille cinq cents Euros (EUR 766.500,-) par l'émission de deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune pour un prix de souscription de cinquante-sept mille Euros (EUR 57.000,-).

L'Associé Unique, représenté par Me Valérie Bidoul, susmentionnée, a alors décidé de souscrire aux parts sociales nouvellement émises et a payé l'entièreté du prix de souscription par le biais d'un apport en espèces d'un montant de cinquante-sept mille Euros (EUR 57.000,-).

Une preuve du paiement de l'entièreté du prix de souscription pour les parts sociales nouvellement émises de la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a consécutivement décidé d'amender l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent soixante-six mille cinq cents Euros (EUR 766.500,-) divisé en trente mille six cent soixante (30.660) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 1.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BIDOUL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18981. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054328/130.

(100068588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Lento, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 152.637.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société "MAZE" Sàrl, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.554, représentée par son gérant unique Monsieur Benoit de BIEN.

Laquelle comparante, telle que représentée, a déclaré vouloir constituer une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "LENTO".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou par toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou par toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachés.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) représenté par CENT (100) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions resteront toutefois nominatives jusqu'à la libération complète du capital social.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique, le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs,

directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 18.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établissent le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, ils soumettent ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou

plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et Libération

La comparante a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

La société "MAZE" Sàrl, préqualifiée	100
TOTAL: CENT actions	100

Les actions ont été libérées à concurrence de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 7.750), par des versements en espèces de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 7.750) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ ... EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) La société fonctionnera au moyen d'un administrateur unique.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur:

La société "SEREN" Sàrl, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.588.

L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société "DUNE EXPERTISES" Sàrl, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.593

- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

- 5) Le siège social est fixé au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique à déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 avril 2010 - WIL/2010/346 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Wiltz, le 20 avril 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010056992/194.

(100057842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

Michelin Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 23 mars 2010

1. Le mandat des membres du conseil de surveillance de la Société a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2010, à savoir:

- Monsieur Gérard CHAPIROT, demeurant au 31, avenue Phelut, F-63130 Royat (France),
- Monsieur Rudolf Otto JURCIK, demeurant à 12A, am Grabenacker, D-76275 Ettlingen (Allemagne),
- Monsieur Jean-Noël QUILLET, demeurant à 78, avenue Joseph Claussat, F-63400 Chamalières (France).

2. Le mandat de PriceWaterHouseCoopers SARL, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculé auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.477, réviseur aux comptes de la Société, a été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010054354/20.

(100068491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Protalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010054408/9.

(100068629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.375.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} avril 2010, que les mandats des administrateurs savoir:

Monsieur Ian COOKSON, demeurant à CH-1172 Bougy-Villars (Suisse), 32, chemin des Macherettes - Président

Monseigneur Jean NASSAU, demeurant à L-5316 Contern, 53, rue des Prés - Administrateur

Monsieur Robert WASER, demeurant à CH-3660 Sierre, 23, route des Corles - Administrateur

Monsieur René FALTZ, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6 rue Heinrich Heine - Administrateur

Madame Hélène DUPUY, demeurant à L-1363 Luxembourg, 3 rue du Couvent - Administrateur

Monsieur Ludovic CHECHIN-LAURANS, demeurant à L-6132 Junglinster, 8 rue des Jardins - Administrateur-Délégué

Monsieur François-Regis MONTAZEL, demeurant à L-1145 Luxembourg, 14 rue des Aubépines - Administrateur-Délégué

Monsieur Gérard GRISSETI, demeurant à F-06190 Roquebrune Cap Martin, 120 Avenue de la Côte d'Azur - Administrateur

Monsieur Miguel UMBERT, demeurant à E-08034 Barcelone, c/Cardenal Vives i Tuto, 62.10.2a. - Administrateur

ont été renouvelés pour une année. En conséquence, leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010055415/25.

(100056748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 218.387.568,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.504.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.309 and having a share capital of two billion three million three hundred sixteen thousand thirty-five United States Dollars (USD 2,003,316,035),

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Springboard Finance S.à r.l., is the sole shareholder of Springboard Acquisitions S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 30, 2008, under number 2382, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.504 (the Company).

- The Company's share capital is presently set at one hundred eighty-two million eight hundred nineteen thousand three hundred seventeen United States Dollars (USD 182,819,317), divided into one hundred eighty-two million eight hundred nineteen thousand three hundred seventeen (182,819,317) shares of one United States Dollar (USD 1) each.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-five million five hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-one United States Dollars (USD 35,568,251) to bring it from its present amount of one hundred eighty-two million eight hundred nineteen thousand three hundred seventeen United States Dollars (USD 182,819,317) to two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight United States Dollars (USD 218,387,568) by the issuance of thirty-five million five hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-one (35,568,251) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, having the same rights as the existing shares;

2. Subscription and payment by the undersigned for the thirty-five million five hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-one (35,568,251) new shares and have them fully paid up by a contribution in cash in the amount of thirty-five million five hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-one United States Dollars and sixty-seven Cent (USD 35,568,251.67);

3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Art. 6. The share capital is set at two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight United States Dollars (USD 218,387,568), represented by two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight (218,387,568) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings"

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Springboard Finance Holdco S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-five million five hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-one United States Dollars (USD 35,568,251) to bring it from its present amount of one hundred eighty-two million eight hundred nineteen thousand three hundred seventeen United States Dollars (USD 182,819,317) to two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight United States Dollars (USD 218,387,568) by the issuance of thirty-five million five hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-one (35,568,251) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Springboard Finance Holdco S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the thirty-five million five hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-one (35,568,251) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash in the amount of thirty-five million five hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-one United States Dollars and sixty-seven Cent (USD 35,568,251.67).

The contribution in cash in an aggregate amount of thirty-five million five hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-one United States Dollars and sixty-seven Cent (USD 35,568,251.67) made to the Company is to be allocated as follows:

- thirty-five million five hundred sixty-eight thousand two hundred fifty one United States Dollars (USD 35,568,251) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- sixty-seven Cent (USD 0.67) to be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The share capital is set at two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight United States Dollars (USD 218,387,568), represented by two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight (218,387,568) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings”

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinkx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.309 et ayant un capital social de deux milliard quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre dollars américains (USD 2.098.428.144),

ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Springboard Finance S.à r.l., est l'associé unique de Springboard Acquisitions S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée le 18 septembre 2008 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 septembre 2008 sous le numéro 2382, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.504 (la Société).

- Le capital de la Société est actuellement fixé à cent quatre-vingt-deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent dix-sept dollars américains (USD 182.819.317), représenté par cent quatre-vingt-deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent dix-sept (182.819.317) parts sociales de un dollar américain (USD 1) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent cinquante et un dollars américains (USD 35.568.251) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent dix-sept dollars américains (USD 182.819.317) à deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit dollars américains (USD 218.387.568), par l'émission de trente-cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent cinquante et une (35.568.251) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription par le soussigné aux trente-cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent cinquante et une (35.568.251) parts sociales nouvellement créées et libération intégrale de ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de trente-cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent cinquante et un dollars américains et soixante-sept cents (USD 35.568.251,67);

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante;

« **Art. 6.** Le capital social est fixé deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit dollars américains (USD 218.387.568), représenté par deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit (218.387.568) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé chez Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

En conséquence, la partie comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Springboard Finance Holdco S.à r.l., en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent cinquante et un dollars américains (USD 35.568.251) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux millions huit cent dix-neuf mille trois cent dix-sept dollars américains (USD 182.819.317) à deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit dollars américains (USD 218.387.568), par l'émission de trente-cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent cinquante et une (35.568.251) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Springboard Finance Holdco S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trente-cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent cinquante et une (35.568.251) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en

numéraire d'un montant de trente-cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent cinquante et un dollars américains et soixante-sept cents (USD 35.568.251,67).

Cet apport en numéraire d'un montant total de trente-cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent cinquante et un dollars américains et soixante-sept cents (USD 35.568.251,67) fait à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de trente-cinq millions cinq cent soixante-huit mille deux cent cinquante et un dollars américains (USD 35.568.251) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et
- un montant de soixante-sept cents (USD 0,67) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit dollars américains (USD 218.387.568), représenté par deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit (218.387.568) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé chez Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 6.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/862. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010054424/192.

(100068479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

Immowest Lux VI Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 139.125.

— EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 12 avril 2010, il a été décidé d'accepter avec effet au 12 avril 2010 la démission de M. Thomas Hetz en tant que gérant de la Société, et de nommer avec effet au 12 avril 2010 en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée respectivement Mag. Michael Wurzinger, né le 9 avril 1971 à Salzburg (Autriche), demeurant professionnellement à Gaudenzdorfer Gürtel 67, A-1120 Vienne (Autriche) et M. Ronny Connerth, né le 7 janvier 1975 à Mühlhausen/Thüringen (Allemagne), demeurant professionnellement à Gaudenzdorfer Gürtel 67, A-1120 Vienne (Autriche).

De sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Mag. Michael Wurzinger
- M. Ronny Connerth
- M. Guy Schroeder
- M. Luc Schmitt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010055896/24.

(100057273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Unicredit (Suisse) Axion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 133.350.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2716 du 26 novembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNICREDIT (SUISSE) AXION SICAV

Signature

Référence de publication: 2010054467/13.

(100068590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

LASC International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.012.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.218.

Aux termes d'une délibération des associés en date du 22 mars 2010, la démission de Monsieur Alexandre Cayphas en tant que gérant de catégorie B a été acceptée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010055391/12.

(100056387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

FCOMI - L Global Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.727.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2010, la décision suivante a été prise:

Le mandat du réviseur d'entreprises, DELOITTE SA., ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010055393/14.

(100056393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 52.461.

EXTRAIT

Le 24 mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. du 32, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg vers le 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 14 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010055725/15.

(100056470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

AZ FUND Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.617.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 19 avril 2010:

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les mandats de Messieurs Pietro Giuliani, Pietro Belotti, Marco Malcontenti, Andrea Aliberti, Massimiliano Mazzocchi, Giacomo Mandarinò, Claudio Basso, Andrea Ciaccio, Massimo Guiati et Fabrizio Arnone ainsi que Mesdames Paola Mungo et Raffaella Sommariva en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés.

- le mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseur indépendant de la Société de la Société a été renouvelé.

Lesdits mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010055394/19.

(100056418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Selgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.335.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 7 avril 2010 que:

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Guido REY, en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Renzo TONDELLA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Guido REY en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Massimo ALBORINO, en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Marco Francesco PELISSERO, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 18 janvier 2010.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Massimo ALBORINO en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2010:

- Monsieur Bruno AGOSTINI, Administrateur, demeurant professionnellement au 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Massimo ALBORINO, Administrateur, demeurant professionnellement au 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane BOSI, Administrateur, demeurant professionnellement au 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Guido REY, Administrateur, demeurant professionnellement P.zza C.L.N. 255, I-10123 Torino, Italie.

- La société DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Réviseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour Selgest S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010055732/35.

(100056390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Tréfileries Haute Forêt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 39.500.

—
AUSZUG

1. Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, welche am 22. März 2010 abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

Herr Torsten FUSENIG, wohnhaft in D-54295 Trier, Novalisstrasse 18, und Herr Helge STOFFELS, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35, ersetzen, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013, die ausgeschiedenen Verwaltungsratsmitglieder Herr Heinz KNAUF, wohnhaft in D-54317 Osburg, Peter-Jäckelstrasse 5 und Herr Hermann JAKOB, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Bergstrasse 24.

2. Während seiner Sitzung vom 22. März 2010 hat der Verwaltungsrat einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Gemäss Artikel 9 des Gesellschaftsvertrages und Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird Herr Torsten FUSENIG, vorbezeichnet, als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, welches unter seiner alleinigen Unterschrift alle täglichen Verwaltungshandlungen vornehmen kann und die Gesellschaft im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung allein vertreten kann, ernannt, dies anstelle des ausgeschiedenen geschäftsführender Verwaltungsrates Herrn Heinz KNAUF vorbezeichnet.

Luxemburg, den 20. April 2010.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Référence de publication: 2010055395/23.

(100056443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Louvigny Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.149.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 mars 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Christophe DAVEZAC et de Monsieur Alan DUNDON de leur poste d'administrateur B de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme au poste de administrateur B de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de A&C MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme TRUST CONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes au 31 décembre 2009 prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2010056374/31.

(100057432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

HBI Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 113.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010055402/14.

(100056506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

HBI Dietzenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010055403/14.

(100056492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Chotebor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.933.

EXTRAIT

Il est noté que les coordonnées de l'Associé de la société sont:

GCE Holdings Limited Partnership

Whiteley Chambers, Don Street

JE-JE4 9WG St Helier

Jersey

Le nombre de parts sociales détenues est le suivant:

-14,500 parts sociales de Classe A;

-14,500 parts sociales de Classe B;

-14,500 parts sociales de Classe C;

-14,500 parts sociales de Classe D;

-14,500 parts sociales de Classe E;

-14,500 parts sociales de Classe F;

-14,500 parts sociales de Classe G;

-14,500 parts sociales de Classe H;

-14,500 parts sociales de Classe I;

-14,500 parts sociales de Classe J .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 Avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055730/26.

(100056307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Apple Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 7.282.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.100.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055410/11.

(100056425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société qui s'est tenue en date du 21 avril 2010 que:

- M. Thomas Ford ayant pour adresse professionnelle le 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé administrateur avec effet au 2 avril et pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos en 2010.

- Les mandats des autres administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos en 2010.

- Le mandat de Deloitte comme réviseur d'entreprise est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos en 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Covidien International Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055417/19.

(100056082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Builders' Credit Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.673.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Steinfort le 25 mars 2010

L'Assemblée Générale du 25 mars 2010 nomme aux postes d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Dr. Frank Stieler, résidant professionnellement à Essen, Allemagne
- Mr. Lambert Schroeder, résidant professionnellement à Hamm, Luxembourg
- Mr. Lutz Kalkofen, résidant professionnellement à Essen, Allemagne
- Mr. Heinrich Wintzer, résidant à Bereldange, Luxembourg
- Mr. John S Morrey, résidant professionnellement à Steinfort, Luxembourg.

L'Assemblée Générale Annuelle du 25 mars 2010 renouvelle le mandat de Deloitte, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour Builders' Credit Reinsurance Company S.A

John S Morrey

Managing Director

Référence de publication: 2010055692/21.

(100056468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.
